

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. GRENIER, A. NEUSSER, M. CHALENDAR,

Absents : V. KRYCK, D. GANNE,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, H. GRANGE,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, J-O. RABOT à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

12. Aménagement – Validation du dossier d'installation d'une antenne Free rue de Vésegnin

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliqué dans le programme national de résorption des zones banches. Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais sont strictement encadrés par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

Ce projet consiste à installer en tout 6 antennes relais émettant sur la technologie 3G, 4G et 5G pour améliorer la couverture du réseau de la commune de Ornex. Deux faisceaux hertziens seront également installés sur ce pylône treillis de 36,35 mètres à construire. Une zone technique sera présente au pied du pylône.

Ainsi, Free Mobile a pris contact dès janvier 2022 avec la Commune d'Ornex afin d'implanter une antenne sur le secteur de la rue de Vésegnin entre les communes d'Ornex et de Prévessin-Moëns. Suite à de nombreux échanges et afin de garder la maîtrise des conditions d'implantation, une parcelle communale a été proposée à Free Mobile afin d'installer une antenne de relais. Il s'agit de la parcelle cadastrée AK 13.

Le loyer annuel du bail, toutes charges incluses, est d'un montant global et forfaitaire de 5 000 euros. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 12 (douze) années entières et consécutives. Au-delà de son terme, le bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années entières et successives.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement en date du 7 mars 2023,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 opposition : A. BOUSSER ; 1 abstention : A. NEUSSER) :

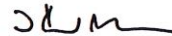
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de bail ci-annexé avec Free Mobile, 16 Rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, France, représentée par Monsieur Nicolas JAEGER
- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord permettant à Free Mobile d'étudier la possibilité d'implanter une station relais sur la parcelle AK 13 et effectuer l'ensemble des démarches en vue de l'obtention des autorisations administratives.

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 24 mars 2023

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 26 mars 2023
Affiché le : 26 mars 2023

